

»» édito

Un geste de fraternité et d'humanité

Face à une Europe impuissante, incapable de développer une réelle politique d'accueil et d'asile, face à la crise sans précédent des migrants, ce sont des solidarités citoyennes, qui ne cessent de se développer dans les différents pays européens, pour aider ces personnes en détresse.

Cette prise de conscience est un geste d'humanité et de fraternité face aux violences vécues par ceux qui aspirent à une vie meilleure.

Laisser de côté les préjugés, aller à l'encontre des discours xénophobes qui misent sur la peur de l'autre, et garder la conviction que nous pouvons aider à les aider. Pour toutes ces raisons nous souhaitons accueillir une famille de réfugiés sur la commune et saluons l'élan de solidarité des personnes qui s'associent à cette démarche.

Pour autant un tel accueil ne s'improvise pas : pour qu'il soit réussi, il faut mettre à disposition un logement, favoriser la scolarisation des enfants et nous avons besoin de votre aide pour réunir les conditions qui permettront à ces personnes de s'intégrer, de se reconstruire.

Sur la commune aucun logement communal n'est disponible actuellement. Nous sollicitons aujourd'hui les propriétaires privés solidaires qui accepteraient de mettre un hébergement à la disposition d'un bailleur social, interface entre la famille accueillie et eux-mêmes.

Et pour couper court à la rumeur qui enfle sur la commune, non, le village de vacances de Chandourène n'a pas été réquisitionné pour accueillir 350 réfugiés !!

Dans un autre domaine, mais en restant sur l'accès aux droits fondamentaux de chacun, l'accessibilité des espaces publics et des bâtiments communaux est le socle de la vie en communauté. Elle est la condition indispensable à la reconnaissance de la pleine citoyenneté des personnes handicapées. Notre programme de travaux inscrits pour les années à venir va dans ce sens.

Le partage des valeurs de solidarité, l'accessibilité rendue à tous, ainsi que la richesse et la diversité du tissu associatif participent à la qualité de notre cadre de vie. Nous saluons une fois de plus dans ce bulletin la belle vitalité des associations et le rôle important qu'elles jouent dans notre village.

Très bons moments à toutes et à tous

Régine AILHAUD BLANC maire de Champtercier

»» brèves

TRAVAUX

VOIRIE

Réfection de la voirie de la fraîche : travaux confiés à l'entreprise Eiffage début des travaux le 19/10/15
> fin des travaux : le 2/11/15.

Réfection partielle chemin de Barras : travaux confiés à l'entreprise SACCO
> fin des travaux : le 15/11/15

MAIRIE

Rénovation de la salle de réunion du 2ieme étage. Travaux réalisés par les employés du service technique municipal de juillet à septembre.
> travaux terminés.

MAIRIE

Rénovation de la salle du 1ier étage "conseil municipal, mariages," Travaux réalisés par l'entreprise de peinture Barbier et l'entreprise ASE pour la partie électrique et chauffage.

Palissade de protection de l'ilot des ordures ménagères du quartier des Couestes. Travaux réalisés par les employés du service technique municipal.
> travaux terminés.

Enfouissement de la ligne électrique quartier st jean. Travaux programmés par le SDE aux alentours du 15/12/15.

Audit énergétique des bâtiments communaux en cours. Diagnostic réseau assainissement en cours.

Directeur de la publication :
Régine Ailhaud-Blanc
Contact :
mairie@champtercier.fr www.champtercier.fr
IPNS novembre 2015

ACCESSIBILITE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DES ESPACES PUBLICS

L'accessibilité des bâtiments communaux et des espaces publics vise l'accès de « tous à tout » et concerne tous les handicaps, sensoriels, psychiques, cognitifs ou intellectuels. En réalisant des aménagements sur la commune depuis quelques années, tels que la sécurisation de la traversée du village, le cimetière, nous avons permis aux personnes handicapées, aux personnes âgées ou à mobilité réduite temporairement, de mieux se déplacer dans notre village. Nous allons poursuivre notre action municipale en engageant les travaux

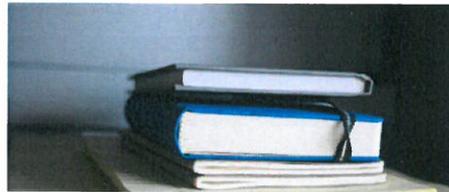
nécessaires sur les bâtiments communaux selon un agenda programmé, déposé en septembre auprès de la Préfecture La loi prévoit un délai de mise en accessibilité de 6 ans à partir d'octobre 2015. La commune a fait le choix de réaliser un maximum d'aménagements dans ce délai au terme duquel l'accessibilité des bâtiments et espaces publics sera visible et utile. 2016-2017 : mise en accessibilité des bâtiments de la Mairie, agence Postale et toilettes publiques . 2018 : mise en accessibilité du



groupe scolaire Pierre Gassendi, 2019: mise en accessibilité de la Salle polyvalente 2020 : mise en accessibilité de la Bibliothèque 2021- : mise en accessibilité de l'Eglise.

URBANISME

Depuis de nombreuses années, les communes disposent de la compétence dans le domaine de la planification locale et les Maires délivrent les autorisations de construire au nom de leur collectivité. L'instruction des permis de construire et autres autorisations ont longtemps été assurées gratuitement par les services de l'Etat pour les collectivités ne



disposant pas de service ou personnel compétents. La loi ALUR arrête cet accompagnement dans les territoires et responsabilise la collectivité locale sur les instructions des

autorisations d'urbanisme à compter du 1er Juillet 2015. Le service urbanisme de la ville de Digne, compétent en la matière assure à compter de cette date les instructions des autorisations d'urbanisme de plusieurs communes de la CCABV (dont la Commune de Champtercier). Le coût de cette prestation de service est de 250€00 par acte non récupérable auprès des pétitionnaires.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ACCUEIL DE RÉFUGIES

Parce que les collectivités territoriales ont vocation à répondre aux besoins créés par l'arrivée de migrants, la préfecture des Alpes de Haute Provence a nommé un coordonnateur. Cette personne est le contact des communes pour toutes questions relatives à l'organisation de l'accueil et a pour mission de rassembler toutes les offres d'hébergement. Après un mois passé dans un centre d'hébergement, les personnes accueillies sur le sol français obtiennent le statut de réfugiés. Elles bénéficient de différentes aides dont

l'allocation logement et l'aide à la scolarité. Elles peuvent avoir accès à un logement social ou dans le parc privé. Les propriétaires bailleurs qui souhaiteraient mettre un logement à disposition d'une famille doivent s'adosser à un bailleur social, ADOMA, opérateur national pour l'accueil des demandeurs d'asile et pour l'hébergement des plus démunis. En pratique cet organisme agréé loue l'appartement en son nom pour y installer une ou plusieurs personnes. Ce système garantit aux propriétaires

bailleurs le versement des loyers et une remise en état à l'expiration du bail. Les associations humanitaires s'engagent au côté des communes par des actions concrètes, telles que l'aide alimentaire et vestimentaire, l'accompagnement des personnes vers les services d'accès aux droits et aux soins pour que l'accueil des réfugiés soit réussi. Les élus sont à votre disposition en mairie pour tout complément d'information.



TRANSPORTS

Lors de l'élaboration de son schéma des transports, compte tenu de la chute des fréquentations enregistrées depuis 2007, le Conseil Départemental a décidé la restructuration des lignes de transport et la suppression du service de demi-journée les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Un aller - retour quotidien, deux retours à 17h et 18 h ainsi qu'un retour de ½ journée le mercredi sont maintenus, conformément au règlement départemental adopté en 2004,

Tout en étant conscients que le Conseil Départemental est contraint lui aussi à l'effort financier exigé par l'Etat aux collectivités territoriales et est dans l'obligation de rentabiliser les lignes de transport, supprimer un service existant est toujours vécu comme un préjudice. En l'absence d'information bien en amont de la



rentrée, les familles ont été dans l'obligation de trouver des solutions, en urgence, pour le déplacement de leurs enfants vers les collèges et les lycées et leur restauration à midi.

La compétence de ces transports est une compétence départementale. La commune n'assumera en aucun cas un transfert de charges. Cela alourdirait ses dépenses de fonctionnement déjà majorées par les charges transférées par l'ETAT, dont l'organisation des temps d'activités périscolaires et l'instruction des autorisations d'urbanisme.

ARBRES DE NAISSANCE 2014/2015

Planter un arbre pour célébrer la naissance des enfants nés sur la commune constitue un geste fort et symbolique.

Pour l'arbre comme pour les enfants, c'est la vie qui commence ; les enfants pourront voir grandir leur arbre et même participer à leur entretien. Mais cette démarche est aussi une opération de reboisement de certains espaces communaux avec des espèces qui tendent à s'éteindre sur la commune.

Cette année encore les familles des enfants nés 2014 et en 2015 nous ont rejoint à proximité de la maison de retraite le samedi 7 novembre à 10h30 pour cette traditionnelle plantation qui a été suivie d'un apéritif servi en mairie.

ECOLE

GRÂCE À LA MOBILISATION DE TOUS, UN POSTE PROVISOIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE A ÉTÉ ATTRIBUÉ

En avril 2015 l'inspection académique, nous avait retiré un poste d'enseignant. Grâce à la mobilisation de tous, un poste provisoire pour l'année scolaire a été attribué, et notre



école fonctionne avec 4 enseignants, 1 ATSEM, 3 agents territoriaux, et une apprentie qui prépare un CAP petite enfance.

L'effectif est de 85 enfants qui sont répartis comme suit, maternelle,

grande section et CP, CE1 et CE2, CM1 et CM2. Le maintien de ce poste nous permet d'accueillir les enfants de moins de 3 ans dans de bonnes conditions.

Cette année une nouvelle organisation des rythmes scolaire a été mise en place. Nous avons signé une convention de délégation de gestion avec l'association Léo Lagrange pour prendre en charge les enfants dans le cadre des nouveaux temps d'activités périscolaires (TAP) le mardi après-midi de 14heures à 16h15. Ces TAP constituent un temps de découvertes et d'ouverture vers l'extérieur, et sont organisés autour de parcours pédagogiques. En voici quelques thèmes : éveil citoyen et vivre

ensemble, éveil à l'art, initiation à l'expression corporelle, éducation et environnement, initiation au multimédia, l'alimentation.

Pour faciliter la vie des parents, les services de la mairie sont toujours en place : garderie, transport scolaire, cantine et étude surveillée qui débutera après les vacances de la Toussaint.

A compter de janvier 2016 la commune se dote d'un nouveau véhicule pour le transport des enfants, un boxer Combi Peugeot de 9 places. Grâce à une subvention de la Région et à la reprise de l'expert par le concessionnaire, le prix de revient de ce véhicule pour la commune est de 11471.56 euros.

Champtercier *Pratique*

ÉLECTIONS :

Les prochaines élections régionales auront lieu le dimanche 6 décembre 2015 et en cas de second tour le dimanche 13 décembre 2015.

ETAT CIVIL

NAISSANCES HAMOT Simon né le 18/08/2015

ALLOUARD-JDANOFF Léa née le 23/08/2015

GAUTHIER Adèle née le 25/08/2015

BERTRAND Ange né le 16/09/2015

MARIAGES

BONZOM Olivier et BARO Laetitia le 13 juin 2015

DURINDEL Sébastien et
GALTAT-COUTURIAUX Lise le 17 Aout 2015

TARIFS AEP ET ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 1 ER SEMESTRE 2016

TARIFICATION DE L'EAU :

TARIFS pour les PARTICULIERS :

- Consommation de 0 à 60 m³ par an : 1,06€ par m³.
- Consommation de 61 à 150 m³ par an 1,18€ par m³.
- Consommation de 151 à 250 m³ par an : 1,54€ par m³.
- Consommation supérieure à 250 m³ par an 1,84€ par m³.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2015

La commémoration de l'armistice et du centenaire de la guerre de 14/18 se déroulera à 11h30 au monument aux morts et sera suivie d'un apéritif servi sous le préau de l'école .

FOIRE AUX SANTONS

Cette année encore les différents stands présenteront une production de qualité, les santonniers présents étant parmi les meilleurs de la profession. Avec en prime, un petit nouveau: un santon de 11cm habillé plein de malice et de charme...à découvrir entre le 28/11 et le 6/12 à la salle polyvalente Yann Siméoni à Champtercier. La soirée inaugurale sera animée par Dino Negro et l'Académie d'Accordéon de Hte Provence et le spectacle du vendredi 4 Décembre en l'église de Champtercier, sera assuré par le groupe Canto Aglénudo et son répertoire de chants et musiques classiques.



LOTO DE CHAMPTERROIR

Champterroir a organisé un loto le 17 octobre en fin d'après midi; succès d'estime pour ce premier loto, les participants sont repartis très satisfaits.

ATELIER PEINTURE ET DESSIN

La Municipalité a aménagé et restauré les locaux du 2ème étage de la mairie qui accueillent les cours de dessin et peinture. Isabelle Messina et ses 23 élèves bénéficient ainsi de meilleures conditions (espace, éclairage, décoration ...) pour exercer leurs talents.



JUDO

L'association Le Dynamic Club Judo Jujitsu est venue à Champtercier, à la demande de l'ancien club, pour que les enfants et adhérents puissent continuer à pratiquer leur discipline le JUDO. "Nous remercions l'ancienne équipe dirigeante pour leur confiance à prendre le relais". explique Dojo fondateur du club

Le Dojo de Champtercier compte pour le moment une vingtaine d'enfants. Les cours pour cette saison 2015/2016 se déroulent :

- le Lundi de 17h00 à 17h55 pour les 6/8 ans
- De 17h55 à 18h50 pour les 9/12 ans
- Il y a aussi le Mercredi de manière ponctuelle : de 15h30 à 16h30 pour les 6/8 ans de 16h30 à 17h30 pour les 9/12 ans

LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT, UN SUJET MAJEUR POUR LA COMMUNE

Le traitement des eaux usées est réalisé par la station d'épuration de Digne les Bains. Le montant facturé par la Régie Dignoise des eaux à la commune en 2014 est de 58000 euros. A cette facture s'ajoutent les frais liés à la surveillance, l'entretien (les réparations de fuite) et le renouvellement des canalisations du réseau d'assainissement sur son territoire (23 kms)

La commune est responsable de la distribution de l'eau potable; elle en assure la gestion avec le personnel communal et fixe les tarifs.

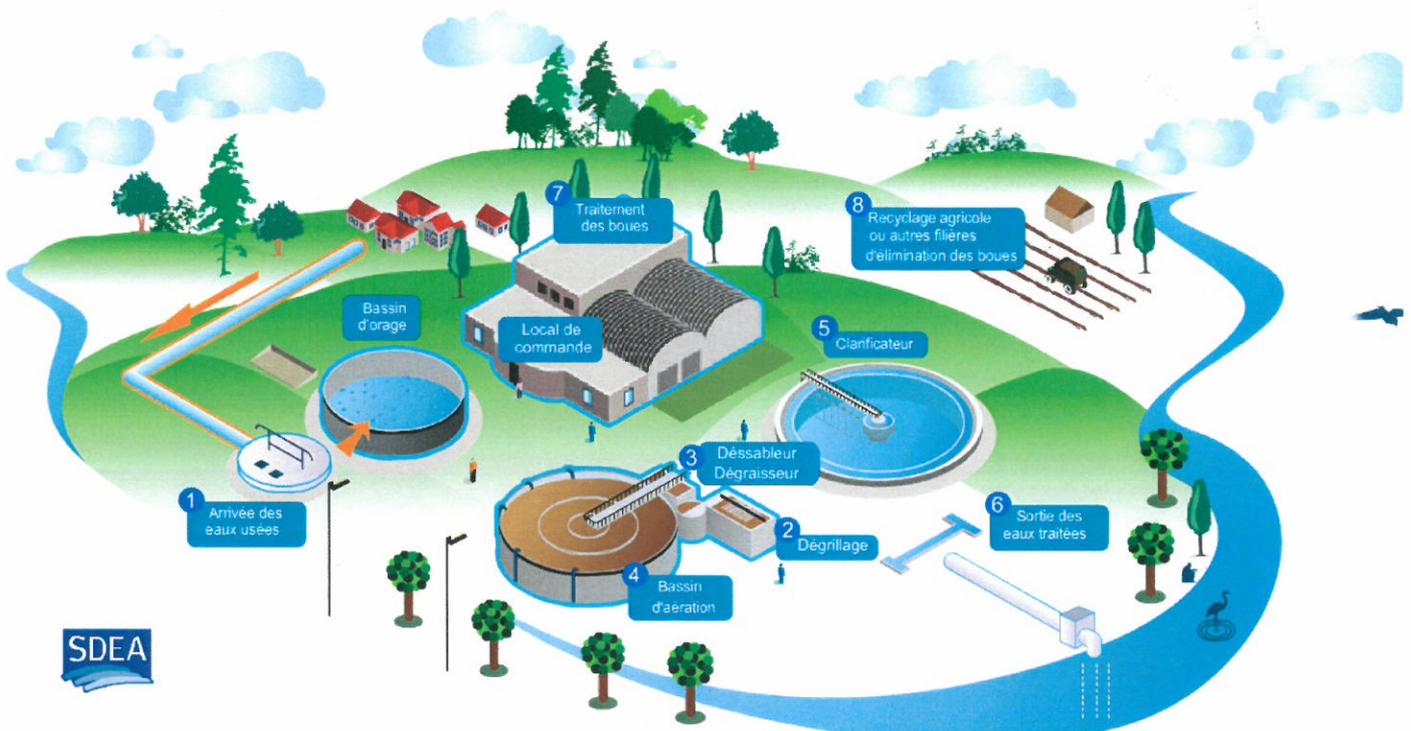
Entretien le réseau, assurer le traitement, financer les investissements nécessaires pour maintenir ou améliorer les réseaux existants, installer les branchements des nouvelles constructions sont des obligations de la régie municipale de l'eau.

Nous disons tous « le prix de l'eau », ce qui est inexact car ce n'est pas le coût de la matière première que l'on paie (la ressource en eau elle-même est gratuite), l'eau potable est un produit de consommation qui a fait l'objet de transformation et de services.

Ce que nous payons, c'est l'ensemble des services de l'eau rendus aux utilisateurs (prélèvement, traitement, contrôle, distribution, redevances) pour bénéficier d'une eau potable, à domicile, toute l'année et sans interruption. Il est donc plus juste de parler du « prix des services de l'eau ».



L'ÉPURATION de l'EAU





LES COMPOSANTES DU PRIX DES SERVICES DE L'EAU SUR NOTRE FACTURE BI ANNUELLE.

- **CONSOMMATION EAU** avec les différentes tranches en m3 et les taux
- **ASSAINISSEMENT** avec les différentes tranches en m3 et les taux
- **LOCATION COMPTEUR** (part fixe)
- **LA REDEVANCE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE** est basée sur le nombre de m3 consommés. Elle est payée par tous les usagers.
- **LA REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE** : concerne les eaux usées et est payée par les habitants reliés à l'égout. Elle est également basée sur le nombre de m3 consommés.

Ces redevances sont dues aux agences de l'eau. C'est grâce à elles, que les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention des subventions aux collectivités territoriales ou acteurs privés qui réalisent des actions ou projets ayant pour finalité l'épuration et la gestion équilibrée des ressources en eau.



Tous les programmes importants réalisés sur la commune depuis quelques années ont pu l'être grâce à ces financements. En 2016 avec les concours financiers de l'agence de l'eau et du conseil général nous allons pouvoir remplacer la canalisation qui dessert les Plaines et la zone artisanale sur 1km 300 de long et dont le faible rendement actuel est de 32%, et, très bientôt, installer la télégestion sur les bassins d'alimentation et faire réaliser un diagnostic d'assainissement.

Pour pallier les difficultés d'autofinancement du budget AEP/assainissement et procéder par étapes, le conseil municipal a voté une augmentation du prix des services de l'eau et de l'assainissement lors du dernier conseil municipal. Il a pris ses responsabilités pour permettre aux habitants de continuer à bénéficier d'un service de qualité et diminuer l'écart entre les coûts d'exploitation et les ressources.

Et si l'on compare le prix de l'eau à Champtercier avec les communes voisines, il reste encore assez bas.

FACILITER LA GESTION DU SERVICE DE L'EAU

Pour faciliter la gestion du service de l'eau, nous rappelons aux propriétaires bailleurs:

Pour les locations saisonnières ou sur une période inférieure à l'année, l'abonné reste le propriétaire.

Ils doivent faire remplir par leur locataire un contrat d'abonnement à l'entrée dans le logement et l'adresser au service administratif de la mairie signé et renseigné.

Ils doivent signaler au service administratif de la mairie les départs de leurs locataires et un agent technique doit être présent lors du relevé des consommations.

Faute de souscription par le nouvel occupant, le propriétaire est, par défaut, abonné et redevable des parts fixes et proportionnelles dues au titre de la consommation d'eau (avenant 1 au règlement du service de l'eau de la commune au 23 juin 2010)

Nous vous rappelons que les paiements de la facture AEP/Assainissement peuvent être effectués en plusieurs fois auprès du Trésor Public ou en une seule fois par internet avec TIPI.